

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE

DE LA FAMILLE

DE

TENREMONDE

ORIGINAIRE DE LA FLANDRE-WALLONNE

1268 à 1864



Par le Ch. AMÉDÉE DE TERNAS

Ancien élève de l'école des Chartes

Et HENRI FREMAUX.



DOUAI

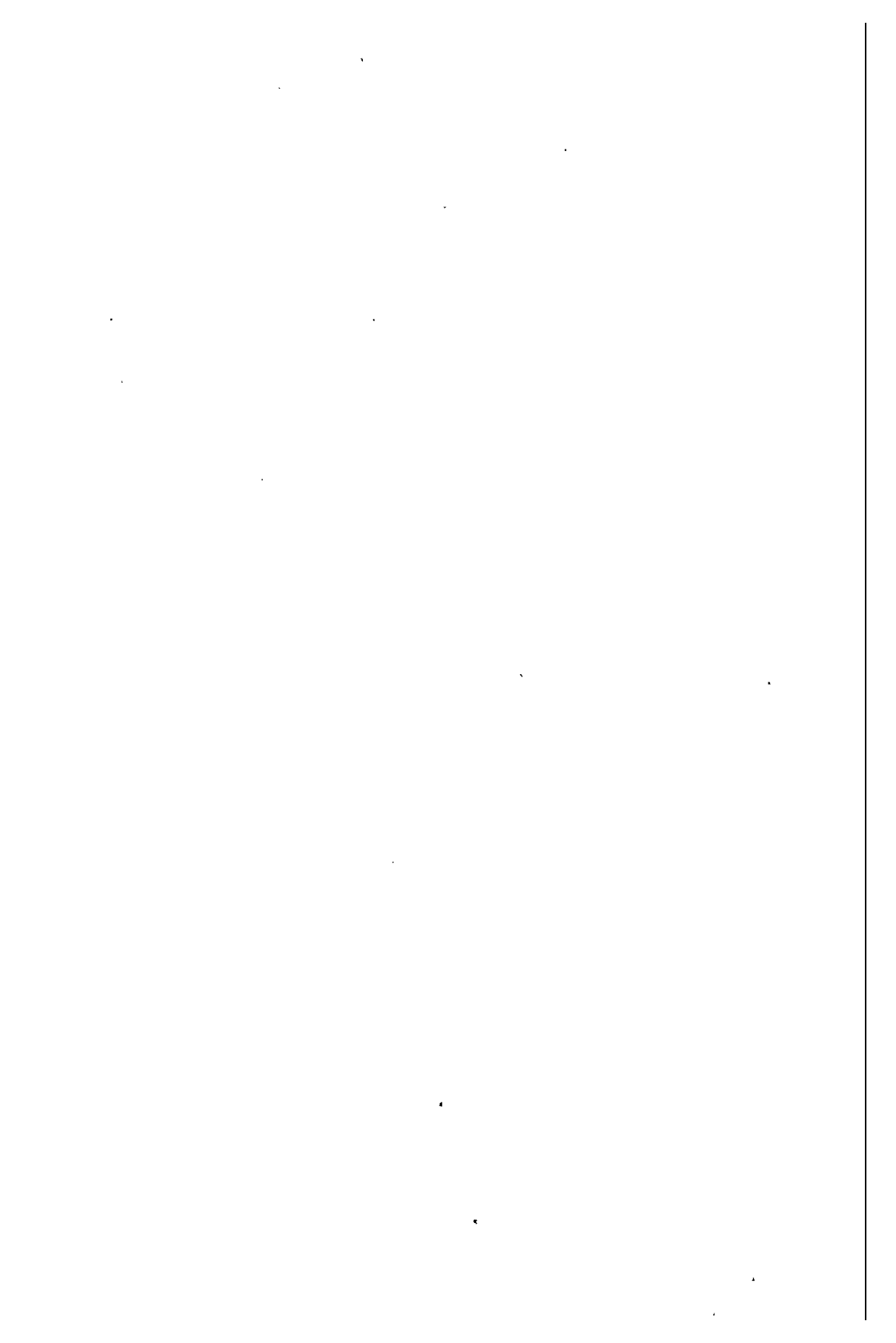
LUCIEN CRÉPIN, ÉDITEUR

Imprimeur des Sociétés scientifiques et littéraires de Douai

FOURNISSEUR DE LA FACULTÉ DE DROIT

Rue de la Madeleine, 23

1870





GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON

DE TENREMONDE

INTRODUCTION.

La maison de Tenremonde, qui vient de s'éteindre, mériterait à elle seule une histoire particulière, mais il n'entre pas dans notre plan de l'entreprendre, la charge nous paraît trop lourde (1). Cependant aidé des savantes recherches et des nombreuses et précieuses notes que M. Henri Fremaux avait rassemblées sur cette illustre famille et qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer, nous avons pu en établir une généalogie complète.

Elle se trouve liée à tous les événements dont la Flandre-Wallonne fut le théâtre depuis le commencement du 14^e siècle, par les différentes positions que ses membres occupèrent; nous les trouvons, en effet, dès 1337, remplissant les premières charges municipales à Lille et à Tournai, des fonctions à la cour des ducs de Bourgogne et des Rois de France; et si la noblesse de cette famille n'a pas une origine chevaleresque, car elle fut anoblie en 1391, ses alliances avec

(1) Nous n'avons pu, malgré nos vives instances, obtenir en communication les archives privées de cette famille.

les principales maisons du pays et l'illustration de ses membres la placent au nombre des plus remarquables de nos contrées. Beaucoup de familles qui prétendent remonter aux commencements de la féodalité seraient loin de pouvoir établir sur titres une pareille généalogie et de montrer d'aussi belles alliances. Ils possèdent de nombreuses et importantes seigneuries parmi lesquelles il nous suffira de citer comme exemple la terre de Mérignies. Elle fut achetée en 1440 par Henri de Tenremonde et M. Victor de Tenremonde, le dernier de sa race, après en avoir hérité par une transmission héréditaire non interrompue, y mourut le 9 février 1864, dans le château que ses ancêtres y avaient fait bâtir. On rencontrerait difficilement en France une propriété qui soit restée dans les mêmes mains pendant plus de quatre siècles.

Armes. — Plumeté d'or et de sable.

I. *N..... de Tenremonde*, marié à *N.... de Vendeville*, fille de Pierre ou Pieron *de Vendeville* qui est appelé *aoeus*(1) de *Baudon de Tenremonde*, dans une charte (2) de Franke *Vaticr*, bailli de Lille, où il est dit qu'il posséda 4 bonniers 1/2 de terres à *Frelinghien* de 1268 à 1272.

Dont *Baudon* qui suit.

II. *Baudon* ou *Bauduin de Tenremonde*, bourgeois de Lille en 1272, marié à *N....*

Il laissa 3 enfants.

(1) *Aoeus*, corruption du mot latin *Avus*, ayeul.

(2) Bibliothèque de Lille, MS. n° 251. Cartulaire de la collégiale de *St-Pierre* à Lille, n° 564. Année 1296.

1^o Willaume de *Tenremonde*, qui suit.

2^o Gilles de *Tenremonde* qui releva la bourgeoisie de Lille en 1312 (1), et mourut avant 1349. Marguerite *Despierre*, sa veuve, eut un procès avec Marie *Joie*, sa belle-fille, touchant la jouissance du fief de *Mouviaux*, qui relevait du s^r de *Raineval* et de la *Motte de Lambersart*; une sentence du bailli de Lille donna gain de cause à Marie *Joie* en vertu de son contrat de mariage; l'affaire ayant été portée en appel, le Parlement de Paris par jugement (2) du 8 avril 1349, confirma cette sentence et condamna Marguerite *Despierre* à payer les dépens taxés à 14 livres 10 sols parisis, suivant lettre (3) du 12 mars 1352.

Gilles de *Tenremonde* laissa de Marguerite *Despierre*, *Bauduin de Tenremonde*, qui releva la bourgeoisie de Lille, en 1343, après avoir épousé vers 1342, Marie *Joie* (4), dont on ignore s'il laissa des enfants.

3^o N.... de *Tenremonde*, mariée vers 1305 à Alard *Vreté* (5), qui releva la bourgeoisie de Lille, en 1305; fils de N... et de Péronne de *Warenguien*; leur fils, Alard *Vreté*, releva la bourgeoisie de Lille en 1326. Un autre Alard *Vreté* avait été reward de la ville de

(1) Archives municipales de Lille, 1^{er} reg. aux bourgeois, folio 15 verso. Les fils de bourgeois de cette ville étaient tenus conformément aux anciennes lois et coutumes de la ville sous peine de déchéance de leurs franchises communales de faire le relief de leur bourgeoisie dans la première année de leur mariage.

(2) Archives de l'Empire. Reg. côté X. 11 (jugés du Parlement de Paris, folio 256).

(3) Archives de l'Empire. Reg. côté X. 13 (lettres et arrêts du Parlement de Paris), folio 216.

(4) *Joie* portait : de gueules à 5 lozanges d'or posés en bande chargé en chef à droite d'un aigle d'argent béqué et membré de sable.

(5) *Vreté* portait lozangé d'or et de sable au chef de gueules.

Lille en 1241, et cette famille a fourni 13 rois de l'Épinette.

III. Willaume ou Guillaume *de Tenremonde* releva la bourgeoisie de Lille en 1305 (1) et mourut avant 1331. Il avait épousé vers 1304, N.... *de Courtray* (2), fille de Jehan, rewart, puis prévôt de Lille en 1280 et de Katherine N.... N.... *de Courtray* mourut peu après son mariage ne laissant qu'un fils.

Jean *de Tenremonde*, qui suit.

IV. Jean *de Tenremonde* né en 1305, prévôt de Lille, fut destitué de cette fonction par lettres du roi Philippe de Valois, datées du 14 février 1337 (3), et remplacé par Enguerrand *Delattre*; bailli de Tournai en juin 1352 (4), puis de Lille avec le grade de sergent-d'armes du roi de France en juin 1353 (5), 1354 et 1356. Il avait hérité du chef de sa mère suivant un partage passé devant les échevins de Lille en 1306 (6), réglant la succession de Jean *de Courtray*, son grand-père, à l'encontre de Pierre, Thomas, Bertoul et Jacques de Courtray, ses oncles. Le 14 janvier 1331, il acheta de Marie *de Warengnien*, veuve d'Etienne *Leplayet*, avec le consentement des enfants de cette dite dame, une rente annuelle sur l'héritage de Pierre *de Templemars* de 30 sols d'argent fin, d'un

(1) Archives municipales de Lille 1^{er} registre aux bourgeois folio 3^e recto folio 88 verso.

(2) *De Courtrai* : portoit de sable à 3 aigles d'or becquetés et patés de gueules 2 et 1.

(3) Voir la table chronologique des archives de Douai, dressée d'après les travaux de M. Guilmot par Pilate-Prévost, page 91 article 427.

(4) Archives de l'Empire registre côté X 13 folio 242 et X 15 46.

(5) Livre de Roisiz publié en 1842 pages 163, 394, 398.

(6) Manuscrit de la bibliothèque de Lille n° 295.

chapon et d'une ouvelée de demi havot de blé (1) Jean de Tenremonde releva la bourgeoisie de Lille en 1336 (2) quelques mois après son mariage avec Sainte Canard (3), fille de Gilles ou Lottart, bourgeois de Lille, s^r de Grimaretz à Esquermes, roi de l'Épinette en 1333, sergent d'armes du roi de France en 1344, fondateur de l'hospice de Grimaretz, rue Basse à Lille, en 1337, mort le 6 mai 1356 (4), et de Jeanne le Prévost, sa première femme. Sainte Canard, tutrice de ses enfants mineurs, en février 1362 (5), mourut du 24 mars au 5 avril 1399, elle possédait deux rentes viagères sur la ville de Lille de 33^l et 19^l 16^s, reversibles sur sa fille Isabelle et sa bru, Marie le Vinenthier.

Jean de Tenremonde et Sainte Canard eurent 7 enfants.

1^o Jean de Tenremonde, échevin de Lille en 1370, juré ou conseiller de la ville de Lille en 1378-1380 (6), homme de fief de la salle de Lille, scella un jugement du bailliage de cette ville le 16 septembre 1374 (7), servit au comte de Flandre, le 13 mars 1373, le rapport et dénombrement du fief du Gars, situé à Wazemmes (8) et mourut avant l'année 1395. Il avait relevé la bour-

(1) Archives du département du Nord, cartulaire de Flines côté 1295, 3153 folio 11^c XLII.

(2) Archives municipales de Lille, 1^{er} registre aux bourgeois, folio 47, verso.

(3) Canard, portait d'argent à la croix ancrée de gueules.

(4) On voyait encore son tombeau surmonté de sa statue dans l'ancienne chapelle des Cordeliers au XVI^e siècle.

(5) Archives de l'Empire, registre côté X 47, folios 304 et 132.

(6) Papiers de la loy de Lille.

(7) Archives départ. du Nord. Fonds de la Ch. des comptes à Lille, charte n^o 10518 relative à la seigneurie de Tourcoing, B. 933.

(8) Voir la notice sur ce fief à la suite de cette généalogie.

geoisie de Lille en 1366, (1) après avoir épousé Jeanne de *Thumesnil* (2) fille de Jean, qui avait relevé la bourgeoisie de Lille en 1343, et Isabelle de *Pontreward*. Jean de *Tenremonde* et sa femme se firent don mutuellement de leurs biens par acte du 8 mars 1366 (3), et ne laissèrent que deux filles. A: Pieronne de *Tenremonde*, bourgeoise de Lille, paya le droit d'escars à cette dite ville, sur les biens par elle apportés à son mari George *Clenquet* (4) non bourgeois, qu'elle venait d'épouser, suivant un accord fait en Halle le 19 octobre 1395 (5). Georges *Clenquet* acheta la bourgeoisie de Lille le 11 décembre 1395, fut appaiseur en 1396, 1404, 08 et 14, échevin en 1397, 1403, 06, 11, 15, juré en 1398, gard'orphène en 1399, 1401, 07, 09, commis aux comptes de la hanse (6) en 1405, 13, voir juré en 1412 (7), mourut

(1) Archives de Lille, registre aux bourgeois, f° 50 r°.

(2) Jeanne de *Thumesnil*, devenue veuve, se remaria à Guillaume de *Warenguien*, s^r de Fontaine à Croix, décédé entre 1408 et 1415, et paya droit de nouvel acquêt en 1416 pour ses fiefs : 1^o de la Croix situé à Bondues, contenant en 1373, 19 bonniers de terres, les rentes féodales consistoient en 2 muids de blé, 5 rasières d'avoine, 33 sols d'argent ; 2^o de Fontaine situé à Croix, relevant tous deux de la salle de Lille. Elle mourut le 16 octobre 1436 ou 1437, laissant de son second mariage une fille Marguerite de *Warenguien*, mariée vers 1407 à Georges *Verdière*, tige des s^{rs} de Péronne en Mélantois.

(3) Archives départementales du Nord, notes sur la famille *Hanguart* par Rudghers, héraut d'armes.

(4) La famille *Clenquet* était originaire du quartier de Pévèle ; Jean *Clenquet* possédait la s^{rie} de Mouchin en 1355, un autre Jean *Clenquet* et sa femme, Marie *Gommer*, vendirent le 28 janvier 1405 la s^{rie} de Mouchin à Hugues de *Quartes*, conseiller du Roi de France, la famille *Clenquet* portait d'or au chef d'argent vairé de gueules.

(5) Archives de Lille, compte de la ville, année 1395, au chapitre des escassemens.

(6) Quatre membres du magistrat de Lille étaient chargés de la gestion des finances de la ville dont ils rendaient compte annuellement aux commissaires du souverain, on les appelait commis aux comptes de la hanse ou le plus souvent comptes de la hanse.

(7) Papiers de la loi de Lille.

avant 1419, et sa femme avant 1412. B : Martine de Tenremonde, femme de Jean le Watier de Douai, jouissait en 1396 et 1414 d'une rente viagère sur la ville de Lille, sur sa tête et sur celle de sa mère, Jeanne de Thumesnil, et mourut vers 1415.

2° Jacques de Tenremonde releva la bourgeoisie de Lille en 1369, mourut avant la fin de 1374, et sa veuve N... se remaria vers le mois de janvier 1372, avec Jean de Premesque, non bourgeois, qui paya en 1372 le droit d'escars à la ville de Lille, sur les apports de sa femme.

3° Guillaume de Tenremonde qui suit.

4° Henri de Tenremonde qui releva la bourgeoisie de Lille en 1373, fut nommé gard'orphène de cette dite ville en 1375, 82, 83, 84, juré ou conseiller en 1378, 81, 93, 96, 1400, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 1418, échevin en 1387, 94, 98, commis aux comptes de la hanse, 1388, 90, voir juré, 1395, 97, 99. Il possédait en 1417, 1° un fief situé à Nouveaux, tenu de la Motte de Lambersart, consistant en 3 muids de blé, 17 rasières d'avoine (1) et 5 capons de rentes annuelles; 2° le fief de la Hallerie, situé à la Chapelle d'Armentières (voir la notice sur ce fief à la suite de cette généalogie); 3° le fief de Bargues, situé à Wattignies, tenu du châtelain de Lille (2); en 1389, il appartenait à Trisorin Joye. Il fut mis hors pain, ainsi que son frère

(1) La rasière de Lille pour le blé contenait 70 litres 141 m, l'havot de blé 17 litres 535 m et le quaregnon ou carreau de blé 4 litres 384 m, la rasière d'avoine 78 litres 393 m, l'havot d'avoine, 9 litres 398 m et le quaregnon 4 litres 900 m; il fallait environ 10 rasières, 1 muid, 4 havots pour 1 rasière et 4 carreau pour 1 havot.

(2) Archives départementales du Nord, reg. côte L 127 folios 74, 83, 95.

Guillaume, par leur mère, le 24 octobre 1368 (1). Jean *Schoier* (2), dans la généalogie de cette famille, qu'il dressa en 1581, et après lui, tous les généalogistes ne lui donnent qu'une femme, Marie *Frémault* (3); cependant Henri de *Tenremonde* était marié en 1384 avec Marie le *Winentier*, fille et héritière de Jean, il eut même un procès à soutenir conjointement avec Allard le *Winentier*, son beau-frère et Jean *Levie*, à l'occasion du fief d'Angrin situé à Lesquin, contre Perronnelle *Desbordes*, veuve d'Allard de *Plateria*, contre Allard de *Plateria*, tuteur des enfants de la dite veuve et contre le procureur de l'Evêque de Tournay. Ces derniers ayant été condamnés par une sentence du bailli de Vermandois, rendue au siège de St-Quentin, en appelèrent au Parlement de Paris, qui confirma la sentence par un arrêt du 30 janvier 1384 (4). Marie le *Winentier* étant morte du 24 septembre 1397 au 24 mars 1399, Henri de *Tenremonde* épousa en 3^{es} noces avant 1401, Marie *Warin* (5) qui, devenue veuve, eut des démêlés avec Guillaume de *Tenremonde*, son neveu, pour un compte d'argent et de marchandise que celui-ci avait avec son mari, l'affaire vint devant la Halle des échevins de Lille où son neveu étant condamné, en

(1) Bibliothèque impériale, Paris, manus : Schoier, in-4^o tome II folio 172.

(2) Archives départementales du Nord, documents généalogiques, pièce n^o 38, original sur parchemin, grand format orné d'un grand nombre de blasons.

(3) *Frémault*: portait de gueules à trois fermaux d'or 2 et 1.

(4) Archives de l'Empire, registre côté X 31, jugés du Parlement de Paris, 1380 à 1384, folio 267.

(5) *Warin* portait écartelé au 1^{er} et 4^e de gueules à la fasces d'hermines chargée de 2 merlettes en chef et d'une merlette en pointe, au 2^e et 3^e, d'or à 3 aigles de sable, Marie *Warin* avait pour frère Jean, échevin de Lille en 1407, et était tante de Jean *Warin*, roi de l'Epinette en 1436, échevin de Lille en 1437, mayeur en 1441 et rewart en 1442.

appela au Parlement de Paris qui ordonna, par lettre du 10 janvier 1422 (1), que cette affaire serait examinée après le jour du Lactare 1422. Les registres du Parlement ne parlent pas davantage de ce procès. Marie *Warin* mourut vers 1435; et son mari était décédé vers 1418, laissant 3 enfants.

A — Jeanne *de Tenremonde*, morte le 4 février 1451, mariée à Lille le 6 mai 1406, reçut le jour de ses noces des présents de vins du magistrat de Lille et des joutes eurent lieu sur le marché de cette ville le jour de son mariage (2). Elle avait épousé Hubert *Gommer* (3), roi de l'Épinette en 1407, échevin en 1407, 10, 14, voir juré en 1408, gard-orphène en 1413, commis aux comptes de la hanse en 1411 et 1416, l'un des quatre commissaires du souverain pour le renouvellement de la loi de Lille en 1418, bailli de cette ville la même année et conseiller du duc de Bourgogne jusqu'à sa mort arrivée en 1455. Il avait relevé sa bourgeoisie de Lille le 19 juin 1406 et avait reçu un présent de 32 lots de vin du magistrat de Lille, le 2 mai 1408, à l'occasion du prix qu'il avait gagné aux joutes de Bruges. Hubert *Gommer* était fils de Bauduin, roi de l'Épinette en 1368, échevin de Lille en 1370, 78, 81, commis aux comptes de la hanse en 1362, 75, 77, 79, juré en 1376, voir juré en 1382, l'un des huit hommes en 1383, et de Laurence *Escarlatte*, morte en 1391. Il possédait du chef de sa mère le fief de Basinghien à Loos (4). Il fut enterré dans

(1) Archives de l'Empire, reg. côté X 63, lettres, jugés et arrêts du parlement de Paris, 1417 à 1423, fo 323.

(2) Archives de Lille, compte de la ville, année 1406, chapitre des présents de vin.

(3) *Gommer*, portait de sable parsemé de 22 billettes d'or à la fasce d'or chargée de 4 aigles de gueules rangés; le scel dont il se servait en 1429, portait en plus une étoile à 5 raies placée au chef dextre de l'écu, on y lisait la légende suivante: S. Hybert *Gommer*, et avait pour cimier un col de boucq (Archives départementales du Nord, charte de la Chambre des comptes de Lille, 19 août 1429).

(4) Le droit de nouvel acquêt pour le fief de Basinghien avait été payé en 1389 par son père, Bauduin *Gommer*.

l'ancienne église de St-Etienne de Lille (4) où l'on voyait l'inscription suivante, surmontée de ses armes et de celles de sa femme.

« Chy devant gist Hubert Gommer, escuier, en son temps,
« conseiller de M^r le Duc de Bourgogne et XXXVIII ans
« son bailly de Lille, qui trespassa l'an mil CCCC et LV le
« IIII^e jour de juing et emprès luy gist dale Jenne de Tenre-
« monde, sa femme, qui trespassa le IIII^e jour de febvrier
« MCCCC et cinquante; (lesquels conjoints eurent XIX
« enfans.

« Priez à Dieu pour leurs âmes. »

B — Catherine *de Tenremonde*, dame de la Hallerie et de le Court en 1475, fille d'Henri et de Marie Fremault, sa 1^{re} femme, épousa Maître George d'Ostende (2), s^r de Joyeux penser, secrétaire de Jean sans-peur et de Philippe le bon, ducs de Bourgogne, en 1414 et 1428, puis de Charles VII, roi de France, fut promu à l'office de garde des Chartes de Flandre et Artois, par lettres données à Gand le 26 août 1433 (3), en remplacement de Maître Jean de le Keythulle décédé.

C — Pierre *de Tenremonde*, issu du 3^eelit, s^r de la Hallerie et de Bargues qu'il hérita de son père, releva la bourgeoisie de Lille le 29 octobre 1426 (4), fut nommé juré de la ville de Lille le 1^{er} novembre 1426, appaiseur en 1427, échevin en 1435 (5). Pierre *de Tenremonde*, quelques années plus tard, ayant été armé chevalier, prit cette qualité le 16 janvier 1442 (6), dans le rapport et dénombrement

(1) Bibliothèque de la ville d'Arras, MSS. no 738, fo 62.

(2) Voir sur cette famille un fragment que nous donnerons à la suite de la généalogie de Tenremonde.

(3) Archives du Nord, registre de la Chambre des comptes de Lille, année 1433 à 1440, fo XXXIII.

(4) Archives de Lille. 2^e registre aux bourgeois, folio 127 vo.

(5) Archives de Lille, reg. aux papiers de la loy de la ville de Lille.

(6) Registre aux rapports et dénombremens des fiefs tenus de Loys de Luxembourg, comte de St-Pol et chastelain de Lille à cause de sa chastellenie de Lille, court et halle de Phalempin, fo 38.

du fief de Bargues, sis à Wattignies et à Ferrèires. Ce fief relevait du châtelain de Lille à X livres de relief, et contenait 19 cens de terres, plus 5 muids, 7 rasières, 3 havos de froment, 2 rasières, 1 havot d'avoine, 13 chapons et 42 gros en argent de rentes annuelles qui se lèvent sur 30 bonniers de terres. Pierre *de Tenremonde* mourut en 1446 (1), laissant d'un mariage, contracté en 1426, avec N... un fils nommé Antoine *de Tenremonde* qui servit le relief du fief de la Hallerie au duc de Bourgogne, le 26 novembre 1456. Il possédait aussi à la même époque le fief de le Court, situé à Pérenchies, ce fief relevant du châtelain de Lille devait dix livres de relief et contenait 8 bonniers 2 cents de terres (2). Il est probable que cet Antoine de Tenremonde mourut sans laisser de postérité, car en 1475 sa tante Catherine possédait les deux fiefs dont il vient d'être parlé.

5° Jeanne *de Tenremonde*.

6° Sainte *de Tenremonde* qui, conjointement avec son père et sa sœur Jeanne, rapportée ci-devant, avait à soutenir, devant le Parlement de Paris, en juillet 1364, un procès qui lui avait été intenté par Gossard *Amand* (3).

7° Isabelle *de Tenremonde*, décédée sans alliance du 24 septembre 1397 au 23 mars 1399 (4).

V. Guillaume ou Willaume *de Tenremonde*, juré ou conseiller de la ville de Lille en 1381, 84, 94, échevin en 1385, 89, mayeur en 1392 et rewart en 1388, 90, 91, 93, avait relevé la bourgeoisie de cette ville en 1371 (5).

(1) Archives de Lille, compte de la ville, années 1445-1447, au chapitre des rentes sur la ville.

(2) Archives de l'Empire Q 835, archives du Nord, L 106, f° CLIII, le fief de le Court appartenait en 1441 à Pierre de Tenremonde, et en 1389 et 1417 il appartenait à Gérard Dugardin.

(3) Archives de l'Empire, registre côté X 17, folio 22.

(4) Archives de Lille, comptes de la ville, années 1397 et 1399.

(5) Archives de Lille, 2° reg. aux bourgeois, folio 153.

Il fut anobli par le roi Charles VI, suivant lettres patentes données à Paris au mois de février 1391 et enregistrées à la Chambre des comptes de Paris et au trésor des chartes de la Chancellerie royale de France (1). Nous le voyons arriver aux premières dignités dans l'administration dans la Flandrè-Wallonne où il exerçait les fonctions de premier lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille en 1399 (2).

Tristan *Canart* ayant pris l'argenterie de Robert *Canart* frappé de paralysie générale et d'idiotisme le 1^{er} novembre 1388, malgré l'opposition de sa femme Jeanne *Lebaille*, issue d'une des plus notables familles de Lille, et l'ayant déposé dans la maison de Guillaume *de Tenremonde*, cette dame, devenue veuve, intenta un procès à sa belle-sœur, Marie *Canart* et à ses quatre neveux, Jean *Canart* et Gilbert *de Carnin*, écuyer, fils et gendre de feu Tristan *Canart*, à Guillaume et Henri *de Tenremonde*, et les fit condamner devant le Parlement de Paris (3), par arrêt prononcé le 15 février 1393, à lui rembourser la valeur de son argenterie estimée 100 marcs d'argent (soit 25 kilog. d'argent, représentant au prix actuel de notre époque, environ 5,000 fr.).

Guillaume *de Tenremonde* avait épousé Jeanne

(1) Archives de l'Empire, registre côté J. J. 140, f^o 83. Carta, L. XIX.

(2) Archives départementales du Nord, charte de la Chambre des comptes de Lille, 3 avril 1399, après Pâques, original en parchemin.

(3) Archives de l'empire, reg. côté X, 40 (lettres, jugés et arrêts du Parlement de Paris, 1392 à 1393, f^o 312.

Draghon (1), décédée après 1412, fille de Jean, bailli en 1398 de Jean *Canart*, évêque d'Arras, et d'Isabelle *Dugardin* ; il vendit conjointement avec sa femme, une maison, séans en la rue du Pont du Castiel à Robert *Rollant*, coustellier à Lille par acte du 13 novembre 1404 (2), et mourut du 8 janvier au 7 juillet 1412 (3), laissant 8 enfants de sa femme.

1° Jean *de Tenremonde* (4), écuyer, commis aux comptes de la hanse, en 1399, 1404, échevin de Lille en 1404, 06, 09, 13, 18, 21, juré en 1402, 03, 10, 11, 14, 20, voir juré en 1417, 19, appaiseur en 1407, 23, 31, l'un des huit hommes en 1422 (5), puis bailli de Lille (6), releva la bourgeoisie de cette ville le 3 avril 1395 (7) et reçut du magistrat de Lille 48 tois de vin, le 28 octobre de la même année, à l'occasion de la célébration de son mariage avec Isabelle *de Pacy* (8),

(1) *Draghon*, portait coupé au 1^{er} d'azur au dragon d'argent au 2^e d'argent à 3 étrilles... posées 2 et 1, manuscrit de la Bibliothèque d'Arras, n° 738, folio 48, épitaphe et quartiers de Wallerand le *Prévost*, petit-fils de Jeanne *Draghon* et esquier tranchant de M. le comte de St-Pol. Les généalogistes donnent par erreur à Jeanne *Draghon* les armes suivantes: d'or à la bande de sable, chargée à gauche d'une étoile à 6 rais de sable.

(2) Bibliothèque de Lille, MSS n° 243, reg. aux lettres passés par devant eschevins de la ville de Lille en l'eschevinage du 1^{er} novembre 1404 au 1^{er} 1405.

(3) Archives de Lille, compte de la ville, année 1412. au chap. des rentes.

(4) Tous les généalogistes le font à tort mourir jeune et sans alliance.

(5) Bibliothèque de Lille, manuscrit n° 269.

(6) Bibliothèque de Lille, manuscrit n° 295, vol. supplémentaire non repris au catalogue.

(7) Archives de Lille, 2^e registre aux bourgeois, folio 54 verso.

(8) *Pacy* portait d'argent au sautoir d'azur cantonné de 4 lionceaux de gueules 1, 2 et 1, ou de gueules à la croix de vair, cantonnée de 4 lionceaux d'or ?

filie de maître Jean, clerc de la recette de Paris, puis receveur d'Orléans en 1380 et 83 (1), clerc notaire royal à Paris en 1385, greffier de la Chambre des comptes de Lille en 1386, lors de l'institution de cette Chambre, maître de la Chambre des comptes et conseiller du duc de Bourgogne en 1389, jusqu'à sa mort arrivée en 1413, commissaire au renouvellement de la loi de Lille en 1389 à 1411 (2) et de Perronnelle *Lakaresnelle*, veuve de Laurent *Dumolinet*, receveur de Paris en 1375 et 1379 (3) Jean de Tenremonde avait eu au commencement de son mariage quelques discussions d'intérêts avec son beau-père, relativement aux successions de sa belle-mère et de Jeanne, mère de celle-ci; cette affaire fut terminée par l'entremise de Jean *Canart*, évêque d'Arras, ami et féal chancelier de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, d'après la chartre d'accord donnée par ce prince à Arras, le 6 avril 1396 après Pâques (4).

2° Guillaume de *Tenremonde*, que les généalogistes citent à tort comme ayant fait ses preuves en 1394 pour être reçu dans l'ordre de Rhodes; on sait, en effet, que pour être reçu dans cet Ordre, il fallait faire preuve de 4 quartiers de noblesse du côté paternel et autant du côté maternel, ce qui pouvait porter la preuve de noblesse au delà de cent ans, et était tout à fait impossible pour Guillaume, dont le père venait d'être anobli en 1390, et dont la mère ne paraît pas appartenir à une famille noble. Guillaume de *Tenre-*

(1) Archives de l'Empire, reg. KK 11, (recettes du trésor royal, 1374 à 1389,) folios 80 et 142.

(2) Bibliothèque de Lille, manuscrit numéro 269.

(3) Archives de l'Empire, registre KK 11 folio 22.

(4) Archives du département du Nord, reg. des chartes de la Chambre des comptes 1393 à 1399, folio XXXVIII.

monde (1) releva la bourgeoisie de Lille en 1425 (2), fut échevin de cette ville en 1427, appaiseur en 1428, juré ou conseiller en 1429, 33, et 35. Rewart en 1432 (3), il avait aussi été nommé roi de l'Épinette en 1422, et mourut en 1436 (4), après avoir épousé Marguerite *Hangouart*, fille de Jean (5), rewart de Lille en 1385, mayeur en 1384 et 1401, roi de l'Épinette en 1382, et d'Agnès *Fourligniet*, sa 2^e femme, décédée après 1453, tous deux inhumés dans l'église paroissiale de St-Maurice (6). Marguerite *Hangouart* épousa en deuxièmes noces Jean *de Wavrin*, chevalier, s^r du Forestel et des Fontaines, gouverneur de Lillers, conseiller et chambellan du duc Philippe le Bon en 1464, bâtard légitimé de Messire Robert, s^r de Wavrin, et de Michelle *Nariez*, suivant lettres de légitimation données par Philippe le Bon, en mai 1437, moyennant finance taxée à 50 francs de 32 gros de Flandre (7), et par le roi Charles VII en octobre 1447. Jean, bâtard de Wavrin, bail et mari de Marguerite *Hangouart*, veuve de Guillaume *de Tenremonde*, ayant eu un procès avec Jean *Delespierre*, le perdit et se laissa condamner ainsi que sa femme, par défaut, sui-

(1) Il portait les armes des Tenremonde chargées en chef d'une coquille d'argent pour brisure.

(2) Archives de Lille, 2^e registre aux bourgeois, folio 155 r^o.

(3) Archives de Lille, registre aux papiers de la loi.

(4) Registre de la ville de Lille, 1436, folio 369.

(5) La famille *Hangouart* était une des plus anciennes de la bourgeoisie de Lille, elle remontait au commencement du XIII^e siècle, et fut anoblie en 1555. Le dernier représentant mâle de cette famille périt à la bataille d'Iéna en octobre 1806. Il était fils de François-Augustin-Anne-Hubert, dernier marquis d'*Hangouart* et baron d'*Avelin*, cette famille portait de sable à l'aigle éployé d'argent lamassé membré et becqué d'or.

(6) Généalogie imprimée de la famille *Hangouart*.

(7) Archives départementales du Nord, reg. des chartes de la Chambre des comptes de Lille, 1433-1440, f^o CXII.

vant arrêt prononcé par le Parlement de Paris, le 7 septembre 1444 (1). Envoyé à Rome par Philippe le Bon, comme ambassadeur, avec l'Evêque de Tournai, pour s'entendre avec le pape Pie II sur le projet d'une croisade que ce duc de Bourgogne avait envie d'entreprendre contre les Turcs, il revint en 1463. Nommé commissaire au renouvellement de la loi de Lille en 1455, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 69, et mourut après 1475 (2).

3° Jacques de Tenremonde, auteur de la branche des seigneurs du Gardin, qui sera rapportée à la suite de cette généalogie.

4° Henri de Tenremonde qui suit.

5° Sainte de Tenremonde, mariée vers 1390 à Gérard Tuclaine (3) ou Thiulaine, fils de Jean, échevin de Lille en 1376-82, voir juré en 1379-83, juré en 1384-85, décédé en 1386, et de Willemine le Nepveu. Gérard Thiulaine releva la bourgeoisie de Lille en 1390, fut conseiller ou juré de cette ville en 1390-91, 92-93, 96-97, 1400-01-02-04-10-12-13-16-19-30-31-36; Garde d'orphène en 1394 et 1417, commis aux comptes de la hanse en 1395, échevin en 1403-11-15-33 et l'un des huit hommes (4) en 1434. Il fut enterré avec sa femme dans la Chapelle sainte Barbe de l'ancienne église Saint-Etienne au côté dextre du mur (5) où on voyait leur épitaphe ainsi conçue :

(1) Archives de l'Empire, reg. coté X. 71. f° 97.

(2) Voir l'histoire de la Maison de Wavrin, etc., par M. Félix-Victor Goethals. Bruxelles, 1866, page 48.

(3) Thiulaine, portait fascé de huit pièces d'argent et d'azur à la bande de gueules chargée de 3 allerions d'or.

(4) Les huit hommes étaient spécialement chargés de défendre les intérêts des pauvres et de surveiller l'emploi des deniers de la ville ; ils étaient choisis par les quatre curés des quatre anciennes paroisses de Lille.

(5) Bibliothèque de la ville d'Arras, manuscrit n° 738 (écrit vers 1566).

« Chy gist Grard Thieulaine, bourgeois de Lille, qui
« trespassa l'an MCCCCXXXIX, le XIX^e de janvier.
« Gy gist demiselle Sainte de Tenremonde, femme et
« espeuse aud. Grard, qui trespassa l'an MCCCCXVIII,
« le II^e jour du mois de novembre. »

Grard *Thieulaine* laissa 4 fils et 1 fille parmi lesquels : 1^o Jacques *Thieulaine*, dont descendaient les bourgeois de Lille de ce nom, s^{rs} d'Aigremont et du Fermont, eteints vers la fin du XVII^e siècle; 2^o Daniel *Thieulaine*, bourgeois de Lille, le 27 octobre 1434, juré de cette ville en 1432-33-34-37, échevin en 1435, voir juré en 1436 (1), roi de l'Épinette en 1437, anobli par Charles VII, roi de France, suivant lettres patentes (2) données à Angers le 23 janvier 1440, enregistrées à la à la Chambre des comptes de Paris, nommé le 28 juin 1438, conseiller et maître général des monnaies du duc de Bourgogne, mort à Lille le 13 octobre 1458, inhumé près de son père dans la Chapelle Ste-Barbe (3). C'est de lui que descendaient les Thieulaine d'Arras dont la branche s'éteignit vers le commencement du XIX^e siècle.

6^o Marie *de Tenremonde* épousa en 1404, Jacques *Le Prevost* (4), s^r de Flequières à Wattignies, roi de l'Épinette en 1408, maire de Lille en 1423, appaiseur en 1424, l'un des huit hommes en 1432, échevin en

(1) Archives de Lille, registre aux papiers de la loy.

(2) Bibliothèque impériale, manuscrit n^o 933378, Baluze.

(3) Daniel *Thieulaine* avait acquis la seigneurie de Lesquin, mouvant du châtelain de Lille et le fief de la haute Anglée à Esquermes mouvant de la salle de Lille. Il est à remarquer que dès la fin du XIV^e siècle la moitié des fiefs de la Flandre-Wallonne étaient possédés par des bourgeois et les campagnards, néanmoins les fiefs importants étaient entre les mains de la vieille noblesse qui finit par les aliéner insensiblement.

(4) Le *Prevost*; portait d'azur, au lion issant d'or chargé d'un lambel d'argent.

1438. Il avait relevé sa bourgeoisie de Lille le 5 janvier 1405 et était fils de Thomas, décédé en 1400, et de Jeanne *Escarlatte*. Jacques *le Prevost* (1) mourut avant le mois de juin 1439, après avoir épousé en deuxièmes noces Marie *de Clary* dont il n'eut pas d'enfants, tandis qu'il en avait 9 de son premier mariage.

7° Jeanne *de Tenremonde*; c'est probablement elle qui se trouve citée avec son mari Jean *Gommer* (2), dans un acte du 21 juillet 1405 (3). Jean *Gommer* était fils de Bauduin et de Laurence *Escarlatte*, il releva la bourgeoisie de Lille le 10 septembre 1405, devint roi de l'Épinette en 1412 et se remaria en 1415 avec Marguerite *Daunay dite de Lille*.

8° Catherine *de Tenremonde*, mariée en 1418 à Philippe *Aspouettes* qui, n'étant pas bourgeois de Lille, fut obligé de payer 97^l 40^s sur les apports de sa femme, pour le droit d'escars dû à la ville, suivant accord passé en halle échevinale le 17 octobre 1418 et sur la requête adressée au magistrat de Lille par le comte de Charolais, depuis connu sous le nom de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (4).

9° Outre ces huit enfants, Guillaume *de Tenremonde* laissait un fils naturel nommé Joissin ou Joachim. (5)

VI. Henri *de Tenremonde*, écuyer, releva la bourgeoisie de Lille en 1420, fut roi de l'Épinette en 1421, juré ou conseiller de la commune en 1421, 23-24, 26-27, 29, 32-34; gard-orphène en 1420, échevin en

(1) Il avait un frère nommé Thomas *le Prévost*, aussi marié à une Marie *de Tenremonde*.

(2) *Gommer* : portait de sable billeté d'or à la fasce de même.

(3) Bibliothèque de la ville de Lille, MSS. n° 243 (XV^e siècle).

(4) Archives de Lille, comptes de la ville, année 1419, au chapitre des escassemens.

(5) Archives du dép. du Nord, généalogie de la Maison de Tenremonde, par Schhier, n° 38.

1425, rewart en 1428, 30, 33, mayeur en 1431. En 1428 il était également changeur de la ville et exerçait cet office en vertu d'un mandement du duc de Bourgogne, fait à Paris le 9 novembre 1424 et adressé au prévôt de Lille, lui ordonnant de faire construire une maison sur le marché de cette ville, au coin des Hallettes, au rez-de-chaussée où il sera établi, y est-il dit, un change pour Henri *de Tenremonde* (1). Il devint en 1433 et 1434, receveur du domaine de la châtellenie de Lille et fut choisi par le duc de Bourgogne pour faire partie de son conseil, le 13 septembre 1435, sous le titre de conseiller (2). Enfin, il fut commissaire au renouvellement de la loi de Lille avec la qualité de lieutenant du gouverneur de cette ville en 1444- 52- 56- 60- 62- 63 et 64 (3).

Il acheta la terre de Mérignies et de la Broye en 1440 et servit le 16 décembre 1441, étant alors conseiller du duc de Bourgogne, un rapport et dénombrement au châtelain de Lille pour le fief de Meurchin (4) situé à Lesquin, contenant 14 bonniers d'héritages, plus 6 havots de froment, 6 havots d'avoine, 1 rasière de blé, 16 chapons et demi et 46 sols en argent de rentes annuelles assises sur plusieurs manoirs et terres ahanables ; 4 arrières fiefs relevaient de son

(1) Archives départementales du Nord, 8^e reg. des Chartes de la chambre des comptes de Lille, 1423 à 1429, fo 43.

(2) Archives départementales du Nord, 10^e reg. des chartes cités ci-devant, 1433 à 1440, fo 125.

(3) Archives de Lille, reg. aux papiers de la loy et reg. des saulfs conduits.

(4) Le fief de Meurchin à Lesquin appartenait en 1389 à Jean, s^r de Rosimbois, chevalier ; il fut relevé par son fils Jean de *Rosimbois*, et le 4 juillet 1416, par Elisabeth du Mesnil, sœur de Colart de Rosimbois, tué à Azincourt, et du 2^e Jean.

fief (1). En 1457, il possédait à Houplines, le fief d'Hébuterne qui contenait 25 bonniers de terres, y compris *le lieu manoir*, mouvant de la salle de Lille(2), le revenu en fut estimé 156^l en 1475. Il était en outre propriétaire du fief de le Becque à Frélinghien, contenant 13 bonniers de terres, y compris le lieu manoir (mouvant de la Salle de Lille), dont le revenu fut estimé 61^l en 1475 (3); du fief de la Riandrie à Marcq en Barœuil, tenu de la seigneurie de Roubaix, contenant 17 bonniers 8 cents de terres (4); du fief d'Asck à Deulemont, tenu de la Salle de Lille, contenant 26 bonniers de terres, 1 R. 3 h. de blé, 12 R. d'avoine 17 chapons et 107 sols en argent de rentes annuelles, plus 6 hommages; le revenu en fut estimé 143^l (5); du fief du Gars à Wazennes, tenu de la Salle de Lille, contenant 16 bonniers dont le revenu fut es-

(1) Registre aux rapports et dénombrement des fiefs tenus de Louis de Luxembourg à cause de sa châtellenie de Lille.

(2) Jean de *Hiezbutiergne* ou *Helbusterne*, écuyer, donna au comte de Flandre le rapport des fiefs de Hebuterne à Houplines sur la Lys et de la Bieque à Frélinghien le 4 mars 1373 et le 24 avril 1389, il les possédait encore en 1417 (Archives du Nord, L 105, folio IXxx IX v^o et L 127 fo IIIxx, voyez ci-après à la suite de la généalogie les notices sur ces deux fiefs.

(3) Archives dép. du Nord, Reg. côtés L 105, IXxxIX et L 108 v. IIIxxXI.

(4) Archives du dép. du Nord. Reg. coté L 106. Le fief de la Riandrie appartenait en 1401 à Bauduin Li Nieps ou Le Nepveu dit à l'Angèle, échevin et juré de Lille, qui releva sa bourgeoisie en 1357, fils de Jean, reward de Lille. Pierre Le Nepveu, lieutenant du gouverneur de Lille en 1419 et 1433, fils de Bauduin, avait relevé sa bourgeoisie en 1381 et possédait le fief de la Riandrie en 1417.

(5) Archives départementales du Nord. Rég. côté L 108, f^o 91. Le fief d'Asck appartenait en 1387 à la femme de Jean Joye dit de Waziers.

timé 141^l 8 sols (1) ; du fief du Biez, tenu de la s^{ri}c d'Erquinghem, contenant 7 bonniers, dont le revenu futestimé 28^l. On voit d'après ce qui précède qu'Henri *de Tenremonde* se trouvait dans une belle position de fortune ; aussi dût-il, d'après le rôle de la taxe de guerre levée en 1475 par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, sur les possesseurs de fiefs tant nobles que roturiers, fournir cette année 14 combattants pour servir dans l'armée de ce prince. (Archives départementales du Nord. Reg. cot. L 128, fol. 9.)

Henri *de Tenremonde*, âgé de 83 ans, et son fils Jean, conseiller pensionnaire de la ville et avocat à la gouvernance, âgé de 48 ans, figurent avec d'autres notables du pays dans une enquête tenue le 28 février 1477, par le gouverneur de Lille, chargé par Marie, duchesse de Bourgogne, d'ouvrir cette enquête, *sur le fait de non confiscation des biens des criminels de lèze majesté divine et humaine es ville et chastellenie de Lille*. Tous ayant déposé et affirmé *d'un commun accord qu'ils ont tousjours oy dire que les villes et chastellenies de Lille, Douai et Orchies et les sujets et manans en icelles sont franqz, quittes et exemptz de toutes confiscations* ; la duchesse de Bourgogne par lettres du 27 mars 1477, remit Antoine *de Luxembourg*, comte de Brienne, en possession de tous les biens qui avait été confisqués à son père, Louis de Luxembourg, comte de St-Pol et châtelain de Lille, exécuté à Paris en 1475 (2).

Henri *de Tenremonde* se maria : 1^o en 1420, à

(1) Voyez sur le fief d'Asck et celui du Gars la notice à la suite de la généalogie.

(2) Bibliothèque de Lille, MSS. n^o 129 (D. 4. 22).

Marie *de le Vacquerie* dont il n'eut pas d'enfant ; 2° à Marie *Fremault* (1), fille de Jean (frère de Lotart) et de Jeanne *Clencquet*, et 3° à Jacqueline *Fremault*, cousine germaine de Marie, fille de Lotart (2) *Fremault*, mayeur de Lille en 1416-20-29-34, échevin en 1384-88-92-95-99, 1412, conseiller en 1397, 1405-08-22-23-25-27-28-30-31-32-33-36-37-38-39-40, voir juré en 1393-96, 1413-21-35, l'un des huit hommes en 1404-07-09-24-26, commis aux comptes de la hanse en 1389-98, appaiseur en 1401-03, gard'orphène en 1414, roi de l'Épinette en 1389, et de Catherine *le Nepveu*, sa 2^e femme, icelle était fille de Pierre *le Nepveu*, rewart de Lille en 1394-95-97-98, 1400-01-03-04-06-07-09-10-11, mayeur en 1396, 1405, 1408, lieutenant du gouverneur de Lille en 1419 et 1433.

Il laissa 6 enfants, 1 du 2° lit et 5 du 3°, il eut aussi 2 fils naturels.

2° LIT.

1° Jeanne *de Tenremonde*.

3° LIT.

2° Gilbert ou Guillebert *de Tenremonde* qui suit.

3° Marguerite *de Tenremonde*, veuve de Gérard *de Lannoy*, non bourgeois, paya en 1489 à la ville de Lille, 36^l pour droit d'escars sur la part des biens meubles et cateulx dont elle avait hérité par le trépas

(1) *Fremault* : portait de gueules à 3 fermaux d'or 2 et 1.

(2) Un autre, Lotart *Fremault*, roi de l'Épinette en 1409 et maître de la Chambre des comptes de Lille, fils du précédent Lotart et de Catherine Descobecque sa 1^{re} femme, fut anobli ainsi que sa femme Marguerite de la *Tannerie* et leurs enfants par lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne données en juin 1426 (archives départementales du Nord, registre des chartes de la Chambre des comptes, de 1433 à 1440 folio VI xx XIII).

de Cathérine *de Tenremonde*, femme de Jean *Gantois* (1), bourgeois. Jean *de Lannoy*, son fils, possédait en 1475, le fief de la Riandrie à Marcq et en retirait un revenu annuel de 100 livres parisis.

4° Catherine *de Tenremonde*, mariée : 1° par contrat passé à Amiens en 1445, à Jean *de Parys*, écuyer, fils de Robert et de Marie *Cardon* (2), et 2° par contrat passé à Lille en 1462, à Jean *de le Cambe* dit *Gantois* (3), fondateur de l'hospice de son nom, en 1462, et de la Maison des repenties de la Madeleine, en 1481, fils de Jacques, mort vers 1413, et de Cécile *Dubois*, qui s'était remarié à Jean *Hersent*, anobli avec ses enfants en mai 1424 par lettres patentes du duc de Bourgogne. Les témoins du deuxième mariage de Catherine *de Tenremonde*, furent Henri *de Tenremonde*, son père, Jean *de Tenremonde*, son frère, Messire Jean *Hersent*, chevalier, s^r de Molinghien, frère utérin du futur, maître Allard *Deleporte*, maître de la Chambre des comptes à Lille, Jean *de le Bouverie* et Gérard *du Castel* qui signèrent le contrat.

Cathérine *de Tenremonde* mourut sans laisser d'enfants, vers 1489, son frère Jean et ses sœurs héritèrent de ses biens pour lesquels ils donnèrent quittance à son mari Jean *Gantois* (4). Nous ne voulons pas laisser échapper l'occasion, qui s'offre tout naturellement à notre pensée, en parlant de ce personnage, de rappeler ici en passant les quelques lignes que lui a consacrées

(1) Archives de Lille, comptes de la ville de Lille, année 1489, folio XXVII.

(2) Bibliothèque de la ville de Lille, manuscrit n° 295.)

(3) Au moyen âge la particule n'était pas un signe de noblesse, comme on le pense à tort à notre époque. La qualité des nobles se reconnaissait par le titre d'écuyer ou de chevalier, en latin scutifer, armiger, miles.

(4) Archives de Lille, compte de la ville, année 1489.